



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Octobre 2015

FICHE n° 46

L'accès à l'information et aux publications financières

Toute l'information dédiée aux collectivités locales est disponible sur le site www.collectivites-locales.gouv

Quelles sont les règles applicables aux communes de moins de 500 habitants ? Comment mettre en place une régie d'avances ou de recettes ?

Pour vous permettre de trouver rapidement les réponses à de telles questions, le site www.collectivites-locales.gouv.fr, géré conjointement par la Direction générale des finances publiques et la Direction générale des collectivités locales offre aux élus des collectivités un point d'accès unique des informations produites par ces deux directions.

Le site privilégie une approche thématique autour des grandes problématiques du secteur public local : des institutions aux finances locales, des compétences à la commande publique et la fonction publique territoriale .

Les articles et informations produites s'appuient sur la complémentarité des missions assurées par les deux directions générales au service des collectivités.

Le site permet en outre d'accéder à des services comme la dématérialisation dans le secteur public local, les instructions comptables et financières, le code des marchés publics mais aussi le code général des collectivités territoriales.

Un site régulièrement mis à jour

Chaque jour, une veille juridique est assurée par l'équipe éditorialiste afin d'informer les élus et gestionnaires des grandes réformes législatives et réglementaires. Par ailleurs, les questions parlementaires, écrites et orales, relatives à la gestion des collectivités locales sont mises en ligne. Enfin, les élus et gestionnaires peuvent accéder en ligne aux derniers rapports et études de l'Assemblée Nationale et du Sénat,

La publication d'une « lettre d'information »

Les élus et gestionnaires peuvent s'abonner à la « lettre d'information » et ainsi être régulièrement informés sur l'actualité des finances publiques et du développement local. Ce dispositif complémentaire du portail est entièrement gratuit. Lorsque l'actualité l'exige, des numéros exceptionnels sont adressés aux abonnés.

Une offre renouvelée et enrichie de publications financières

Vous trouverez sur le site une offre éditoriale facile d'accès, fiable et permanente comme :

- Les notes de conjoncture consacrées aux finances des collectivités locales et de leurs établissements publics ;
- Les données financières détaillées pour chacune des communes et chacun des groupements intercommunaux à fiscalité propre, des départements et des régions. Les chiffres de l'année N-1 sont mis en ligne au printemps de l'année N.